

assemblée générale

Mardi 12 janvier 2021 de 11h30 à 14h30 via Zoom

Projet d'ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 197^e assemblée générale tenue le 27 octobre 2020.
 - 4.1 Suites au procès-verbal.
5. Informations :
 - 5.1 Suites pour quelques programmes.
 - 5.2 CRT.
6. Consignes pour l'hiver 2021.
7. Processus d'implantation de programme - Soins préhospitaliers d'urgence (recommandation jointe).
8. Consultation sur les moyens de pression lourds (recommandations à venir).
9. Élections :
 - 9.1 Nomination d'un.e président.e d'élections, d'un.e secrétaire d'élections, d'une personne substitut à la direction des élections et de deux scrutateur.es.
 - 9.2 Comité sur les sujets sensibles (mandats de janvier 2021 à juin 2022) (3 postes)
 - 9.3 Comité de perfectionnement (1 poste)
 - 9.4 Comité des relations du travail - CRT (1 poste)
 - 9.5 Comité de sélection des projets de mobilité étudiante hors Québec (2 postes)
 - 9.6 Comité de la politique culturelle (4 postes) :
 - deux représentant.es de départements liés aux arts et aux lettres :
 - Danse
 - Musique
 - un.e représentant.e du secteur préuniversitaire autre qu'artistique
 - un.e représentant.e du secteur technique autre qu'artistique.
 - 9.7 Comité éthique de l'utilisation des animaux (4 postes) :
 - un.e enseignant.e de Techniques de bioécologie
 - un.e enseignant.e de Technologies de laboratoire (biotechnologies)
 - un.e vétérinaire et enseignant.e des Techniques de santé animale
 - un.e enseignant.e de Gestion et technologies d'entreprise agricole.
10. Divers.
11. Levée de l'assemblée.

Amélie Gauthier, secrétaire
11 janvier 2021

Recommandations

Point 7 : Processus d'implantation de programme - Soins préhospitaliers d'urgence (SPU)

- Considérant que l'exécutif du SPECS a appris en août 2019 le souhait de la direction de demander une autorisation permanente pour offrir dans le futur le programme de SPU, en partenariat avec le Cégep de Beauce-Appalaches;
- Considérant que lors d'une rencontre spéciale du Comité des relations du travail du personnel enseignant (noté CRT dans ce qui suit), demandée par le SPECS, il a été énuméré le 11 septembre 2019 une série de préoccupations concernant les partenariats entre deux collèges, mais plus spécifiquement des aspects liés aux conditions de travail et aux modalités financières à discuter, et qu'aucune discussion de fonds n'a eu lieu en CRT par la suite durant l'année scolaire 2019-2020;
- Considérant que lors de la Commission des études (notée CÉ dans ce qui suit) du 13 septembre 2019, il a été adopté la demande officielle d'autorisation permanente pour offrir le programme de SPU conjointement avec le Cégep de Beauce-Appalaches, et qu'aucune discussion de fonds n'a eu lieu en CÉ par la suite durant l'année scolaire 2019-2020;
- Considérant qu'une entente signée en août 2020 prévoit que les diverses instances du Cégep de Sherbrooke (entre autres le CRT et la CÉ) doivent discuter de certains enjeux particuliers afin que les deux institutions collégiales puissent s'entendre sur un partenariat qui permettrait de donner ensemble un programme d'études sur deux campus distincts;
- Considérant qu'avant novembre 2020, ni le CRT, ni la CÉ n'avaient encore eu l'occasion d'aborder le sujet;
- Considérant qu'alors que des discussions importantes doivent se faire sur
 - le cadre organisationnel du programme, complexifié par le fait que les étudiant.es feront les trois premières sessions à Lac-Mégantic et les trois dernières sessions au Cégep de Sherbrooke;
 - les modalités financières du volet 1 du E, alors qu'on sait que les trois dernières sessions d'un programme technique sont souvent beaucoup plus coûteuses que les trois premières sessions;
 - les modalités financières du volet 2 du E, alors que l'ajout d'une coordination de programme et d'une coordination départementale force la répartition d'une enveloppe entre un plus grand nombre d'intervenant.es;
 - les modalités relatives aux ressources humaines (entre autres choses, il faut savoir que les enseignant.es de la nouvelle discipline de SPU seront embauché.es par le Cégep de Sherbrooke, mais auront à donner des cours à Lac-Mégantic);
 - la gestion pédagogique du programme (où il faut déterminer entre autres laquelle des deux PIEA devra être utilisée et à quel moment, laquelle des deux PIGP sera appliquée selon les circonstances, comment sera déployé notre modèle de référence en encadrement qui cible plus particulièrement des étudiant.es de première année, comment concilier les préoccupations et les us et coutumes des formations générales des deux institutions);
 - la promotion et la visibilité du programme;

la CÉ et le CRT du Cégep de Sherbrooke ont été très peu consultées jusqu'à maintenant sur ces sujets, alors que le comité de programme prend actuellement des décisions afin qu'une première cohorte soit accueillie à Lac-Mégantic à l'automne 2021;

Recommandation SPU

« Il est proposé que le SPECS

- 1. dénonce la vitesse à laquelle ont lieu actuellement les diverses opérations et sont prises certaines décisions afin de permettre l'accueil d'une première cohorte à l'automne 2021;**
- 2. demande à ce que les instances du Cégep de Sherbrooke concernées par divers aspects de cette implantation soient interpellées sur les enjeux de ce programme aux moments opportuns, afin que les enseignant.es qui œuvrent sur ce programme puissent travailler selon des balises claires et adoptées au préalable, si besoin est, par les instances décisionnelles. »**

Point 8 : Consultation sur les moyens de pression lourds

- Considérant que la convention collective est échue depuis près de 10 mois;
- Considérant les gains significatifs que nos demandes permettraient pour les enseignant.es, et en particulier pour celles et ceux qui sont non permanent.es ou qui enseignent à la formation continue;
- Considérant le contexte inédit dans lequel la négociation se déroule et avec lequel il faut composer pour réaliser des moyens de pression;

Recommandation sur les moyens de pression lourds

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS

- 1. Mandate l'exécutif de préparer, de façon coordonnée avec les autres cégeps de la FNEEQ, un plan d'action allant jusqu'à un vote de grève;**
- 2. Mandate l'exécutif de réfléchir à l'action du SPECS en cas de décret;**
- 3. Adapte la politique du Fonds de résistance syndicale (FRS) de manière à compenser financièrement les enseignant.es qui participeront aux actions de piquetage, virtuelles ou réelles;**
- 4. Réaffirme l'importance de la solidarité intersyndicale en mandatant l'exécutif de participer à la recherche de moyens légaux de respecter les votes de grèves des autres accréditations syndicales du cégep. »**